

Appel de candidature 2019

Comité d'admission par équivalence des infirmières praticiennes spécialisées (IPS)

Postes à combler

Une infirmière ou un infirmier

Exigences

- Être membre en règle de l'OIIQ;
- Ne pas être l'objet d'une mesure ou sanction imposée par l'OIIQ;
- Ne pas avoir d'antécédents disciplinaires;
- Ne pas avoir d'antécédents criminels ayant un lien avec l'exercice de la profession;
- Avoir au moins 10 ans d'expérience dans l'exercice de la profession, dont la moitié au Québec;
- Respecter la norme de formation continue;
- Ne pas se trouver en situation de conflit d'intérêts, réel ou apparent;
- Être titulaire d'un certificat de spécialité d'infirmière praticienne spécialisée (IPS) délivré par l'OIIQ en soins de première ligne, en néonatalogie ou dans une autre classe de spécialité.

Nombre de réunions par année

Deux à cinq réunions d'une journée ou moins par année (possibilité de rencontre par visioconférence)